N/Réf : CAB/PR/CPCSC/ /RK/MK/2012

***Note à la Bienveillante Attention de Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l’Etat***

**Concerne : Doléances de la famille OKITO.**

1. Madame OKITO Joséphine MBOMBO, fille de feu Joseph OKITO, l’un des martyrs du 17 janvier 1961, qui Il fût froidement assassiné par les colonialistes belges en complicité avec leurs valets congolais, affirme-t-elle, parce qu’il défendait l’intérêt suprême de la Nation.
2. Elle explique que leur père a rendu d’interminables services à la Nation pas seulement après l’indépendance, mais aussi et surtout avant le 30 juin 1960 car dès 1940, de concert avec ses amis politiques ils ont lutté contre la discrimination raciale, l’injustice et l’exploitation des travailleurs congolais instituées par l’Administration coloniale belge.
3. Madame OKITO souligne qu’après avoir connu des persécutions suite à son combat, son père s’était illustré comme le défenseur acharné des intérêts supérieurs de la population congolaise. C’est pourquoi aux élections législatives de mai 1960, il fût élu sénateur du Kasaï et 1er Vice-Président du Premier Sénat congolais, titre qu’il a porté jusqu’à son assassinat en 1961.
4. Elle dit que lors de la cérémonie de la messe organisée le 17 janvier 2011, comme la photo en annexe le démontre, il a plu à Son Excellence Monsieur le Président de la République de s’approcher de leur famille et de demander de lui faire part de leurs doléances qui se résument en ces points :

* la prise en charge par l’Etat Congolais de ses frais pour soins médicaux à l’Etranger ;
* une rente viagère de 1.000 $us par mois.

**Avis et suggestion**

Le Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles suggère que la Présidence de la République puisse traiter Madame OKITO Joséphine MBOMBO, comme tous les autres enfants de ceux qui ont payé de leur vie pour Nation Congolaise.

Pour ce faire, le Collège suggère que la Direction puisse demander à cette dernière d’envoyer son dossier médical au Cabinet du Chef de l’Etat. Pour ce qui concerne la rente de 1.000 $us (Mille Dollars Américains) à allouer à la famille OKITO par mois, le Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles soumet cela à l’appréciation de la hiérarchie.

Haute considération.

**Léonard MASU-GA-RUGAMIKA**

Min. : Cons. Rhôda KASWENGE

Saisie  : Mme MUTOBA KAWELE

**Visa  : DIRCABA I**

***PROJET***

*Transmis copie pour information à :*

* *Madame et Monsieur les Directeurs de Cabinet Adjoints du Chef de l’Etat*
* *Monsieur le Conseiller Principal du Chef de l’Etat au Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles*

*Palais de la Nation*

*(Tous) à Kinshasa/Gombe*

*-------------------------------------------------------*

***A Madame OKITO MBOMBO Joséphine***

***339/340 Avenue du Haut Congo***

***Phone 0998862028***

***à KINSHASA/NGALIEMA***

***Concerne****:* ***Accusé de réception***

***Madame,***

*J’accuse bonne réception de votre lettre, au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République, relative aux doléances que vous lui avez adressées et vous en remercie.*

*Je vous demande de bien vouloir déposer votre dossier médical à la Présidence de la République, avec rapport du médecin traitant et la lettre de transfert des médecins pour examen.*

*Veuillez agréer,* ***Madame****, l’expression de mes sentiments patriotiques.*

***Gustave BEYA SIKU***